



Savoir si un employé de banque ?

Par **jmi12**, le **22/09/2008** à **11:21**

Je voudrais savoir si un banquier peut faire des menaces de passer en correctionnel pour un découvert dépassé. Merci de votre réponse

Par **citoyenalpha**, le **22/09/2008** à **12:23**

Bonjour,

non un dépassement de découvert n'est pas du ressort du tribunal correctionnel. MDR!!!

Prévenez le directeur d'agence du comportement de votre banquier. Et voyez sa réponse.

Dites au directeur (si il tente de justifier l'acte de son subordonné) que cette méthode si elles s'avéraient confirmer par d'autres témoignages intéresseraient sûrement les associations de consommateurs.

Demandez à ce que votre dossier soit transféré à un autre conseiller clientèle.

Restant à votre disposition.

Par **Tisuisse**, le **22/09/2008** à **18:44**

Des menaces envers qui et pourquoi ? Votre messages est trop court et on ne peut comprendre votre problème.